

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} MARS 2022 A 19 H 30



Sous la Présidence de M. Sébastien GUINET, Maire

Conseillers en exercice : 12

Conseillers Présents : 9

L'an deux mille vingt deux, le premier mars , le Conseil Municipal de la commune de BRION, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Sébastien GUINET, Maire

PRESENTS : Mme ARRIGONI Véronique, Mme FAILLARD Sylvia, Mme FERRAUX BLANC Magalie, M. GOUJON Daniel , M. GUINET Sébastien, M. Laurent INVERNIZZI, M. Cédric PAUGET, M. José PEREIRA, Mme PIERRAT Maryline.

EXCUSES: M. Nicolas CARTONNET qui donne pouvoir à Mme PIERRAT Maryline, Mme Suzanne LOCATELLI qui donne pouvoir à Mme FAILLARD Sylvia, M. Jérôme MARTIN qui donne pouvoir à Mme FERRAUX BLANC Magalie.

Secrétaire de séance : M. Daniel GOUJON

Convocation adressée le : 24 février 2022

En préambule M. le Maire informe le conseil municipal de la démission en date du 25 février 2022 de Monsieur Victor DELOULE en sa qualité de conseiller municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du 26 janvier 2022 et à la demande de M. le Maire accepte d'adopter à l'ordre du jour la question suivante :

- Demande de subvention dispositif vidéo protection : FIPD-Région-HBA »

et accepte d'enlever de l'ordre du jour la question :

- Demande de subvention aménagement paysager du parc.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour :

➤APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Vu le Budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Receveur municipal pour l'exercice 2021, budget général M 14, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte de gestion 2021 budget général M 14

➤COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. Daniel GOUJON, Maire adjoint, est nommé Président de séance. Le compte administratif 2021 dont une synthèse a été remis à chaque conseiller, conforme au compte de gestion du receveur municipal, est détaillé. Il précise que les résultats sont conformes au compte de gestion 2021 et indique que les restes à réaliser 2021 engagés, s'élèvent à 347 720 € en dépenses et 6 100 € en recettes.

M. le Maire se retire et il est alors procédé au vote :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le Compte administratif 2021 budget général dont les résultats se présentent comme suit :

Section d'exploitation :

- Total des recettes	947 334.23
- Total des dépenses	669 471.20
- Excédent de fonctionnement	277 863.03
- Résultat reporté de l'exercice 2020	1 297 876.97
- <u>Excédent de clôture 2021</u>	1 575 740.00

Section d'investissement :

- Total des recettes	143 497.04
- Total des dépenses	186 038.18
- Déficit d'investissement	- 42 541.14
- Résultat reporté de l'exercice 2020	335 790.08
- <u>Excédent de clôture 2021</u>	293 248.94
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement	347 720.00
- Restes à réaliser en recettes d'investissement	6 100.00
- <u>Déficit net après RAR 2021</u>	48 371.06

➤ AFFECTATION DES RESULTATS

Constatant que le compte administratif présente un excédent de clôture de fonctionnement de **1 575 740 €**, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2021 du budget :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	1 575 740.00
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et virement au BP 2022	48 371.06
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement C/002	1 527 368.94

➤ TAUX D'IMPOSITION 2022

M. le Maire informe qu'il y a lieu de se prononcer sur le taux de la fiscalité directe pour 2022.

La loi de finances pour 2020 prévoit la compensation intégrale à partir de 2021 des effets de la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est garantie par le mécanisme d'un « coefficient correcteur ».

M. le Maire indique que le produit fiscal attendu en 2022 permettra d'équilibrer le budget et il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le conseil, à l'unanimité reconduit les taux suivants pour 2022 :

Taxe foncière propriétés Bâties	24.43 %
Taxe foncière propriétés non Bâties	35.63 %

➤ CONVENTION DEPLOIEMENT DES CONSEILLERS NUMERIQUES

M. le Maire informe que Haut Bugey Agglomération a obtenu le financement de 5 postes de conseillers numériques dont leur mission consiste à accompagner les publics qui souhaitent améliorer leurs compétences dans l'utilisation des équipements numériques et veiller à leur assurer un maximum d'autonomie dans leurs usages.

Des ateliers numériques ont débuté dans les communes adhérentes.

Une convention de partenariat entre les communes et la communauté d'agglomération doit être conclue afin de fixer les modalités administratives, financières et techniques encadrant le déploiement des Conseillers Numériques sur le territoire.

Le montant restant à charge des communes est de 35000 € sur un montant global de 160 000 €.

La participation de la commune serait de 250 € par an (somme fixe et non révisable sur la période de conventionnement 2022-2023)

Le conseil municipal approuve les modalités de la convention de partenariat et autorise M. le Maire à signer ladite convention. Les crédits seront ouverts au Budget primitif 2022

➤ **CHOIX FOURNISSEUR ACHAT DEFIBRILLATEUR**

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 26 janvier 2022 d'acquérir deux défibrillateurs qui seraient installés devant la salle des fêtes et devant la mairie.

Trois fournisseurs ont présenté des devis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'entreprise SECURIMED pour un montant total de 4 341.54 € TTC.

➤ **PANNEAUX LUMINEUX – DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire rappelle l'accord donné par le conseil municipal pour la pose de deux panneaux d'information électronique ; un à l'entrée en zone industrielle et un rue du Sècheron.

Trois entreprises ont envoyé des devis et il est nécessaire de solliciter des subventions : Haut Bugey Agglomération au titre du fonds de concours et la Région à hauteur de 30 % du projet.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

➤ **AVENANT ETS SERRAND TP – AIRE DE LOISIRS**

M. le Maire informe que l'entreprise SERRAND TP qui a réalisé le terrassement de l'aire de loisirs multi activités pour un montant de 29 880 € HT, a présenté un devis supplémentaire de 12 733.60 € HT pour les travaux de terrassement, mise en place géotextile et remise en place de terre végétale.

Ce devis représente 12.90 % du projet initial qui s'élevait à 98 880 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'ETS SERRAND TP et autorise M. le Maire à le signer.

➤ **ACHAT TERRAIN ZB 158 « LES PRES »**

En date du 8 septembre 2021, le conseil municipal avait décidé de proposer au propriétaire l'achat du terrain ZB 158 « Les Prés » d'une surface de 2190 m² pour un montant de 0.68 € le m² soit 1 500 €.

Le propriétaire n'étant pas d'accord, il lui sera proposé l'achat à 1 € le m² soit 2190 €.

➤ **COUPE DE BOIS ANNEE 2022- APPROBATION ETAT D'ASSIETTE**

M. le Maire informe que l'ONF est tenu chaque année d'informer la collectivité de l'Etat d'assiette des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que les coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

Il est proposé les coupes des parcelles 1, 2 et 3.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

➤ **RECOMPENSE BACHELIERS**

Comme chaque année la commune récompense les bacheliers. Le conseil municipal décide de verser une somme de 150 € en effectuant un virement bancaire sur leur compte.

**➤ DEMANDE DE SUBVENTION DISPOSITIF VIDEO PROTECTION : FIPD-
REGION - HBA**

M. le Maire rappelle l'adoption de l'opération de mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur la commune de BRION.

Plusieurs entreprises spécialisées ont été contactées et ont présenté des devis. Le conseil municipal propose de retenir 8 points caméras et la création du dispositif de vidéo protection en tout fibre.

La Région, Haut Bugey Agglomération et l'Etat doivent être sollicités pour l'obtention de subvention. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à ce projet.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

**Le secrétaire de séance
Daniel GOUJON**

